



**RAPPORT ANNUEL 2015
CONSEIL DE QUARTIER
DU PLATEAU**

Mon
quartier

j'y vis... j'y vois!



CONSEIL DE QUARTIER

RAPPORT ANNUEL 2015
CONSEIL DE QUARTIER
DU PLATEAU

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6
conseilquartier.plateau@ville.quebec.qc.ca

26 AVRIL 2016

TABLE DES MATIÈRES

1. MOT DU PRÉSIDENT.....	3
2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER.....	4
2.1. Description générale d'un conseil de quartier.....	4
2.2. Conseil de quartier du Plateau.....	4
2.3. Membres.....	5
2.4. Limites territoriales du quartier.....	7
3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER.....	8
3.1. Assemblées.....	8
3.2. Autres activités.....	8
4. DEMANDE D'OPINION.....	10
5. PLAN DE TRAVAIL DU CONSEIL.....	12
5.1. Sécurité des piétons et des cyclistes.....	12
5.2. Environnement.....	14
5.3. Culture, loisirs et vie de quartier.....	14
6. ORIENTATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2016.....	15
7. ÉTATS FINANCIERS.....	15

1. MOT DU PRÉSIDENT

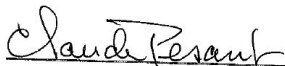
Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier du Plateau vous présentent aujourd'hui le rapport annuel 2015. Ces bénévoles travaillent pour vous et sont attentifs aux préoccupations des citoyens qui habitent ce quartier.

À la lecture de ce rapport, vous constaterez que l'équipe a privilégié la sécurité et le bien-être des citoyens et particulièrement celle des piétons et des cyclistes.

D'autre part, une demande d'opinion a fait l'objet de modifications au règlement de zonage. Nous nous sommes assurés de la cohérence de cette demande avec le plan particulier d'urbanisme (PPU).

Personnellement je m'étonne que si peu de citoyens participent aux réunions mensuelles sauf quand une consultation publique est à l'ordre du jour.

Vous remarquerez aussi que le recrutement pour les huit postes électifs du conseil de quartier est en deçà de nos besoins. Pour le futur, nous espérons un plus grand intérêt des citoyens.


Claude Pesant
Président

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1. Description générale d'un conseil de quartier

Organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes d'un secteur précis de la ville, le conseil de quartier constitue un des moyens prévus de *démocratie représentative* dans la Politique de consultation publique (Règlement municipal R.R.V.Q. Chapitre P-4). Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Les conseils de quartier doivent suivre les dispositions du nouveau règlement R.V.Q. 2218 sur le fonctionnement des conseils de quartier relativement aux règles d'éthique et de déontologie. Ce règlement fut adopté par le conseil municipal de la Ville de Québec en décembre 2014.

Le rôle d'un conseil de quartier est aussi de faciliter la consultation et de stimuler le développement harmonieux du quartier. Un conseil a pour mission d'organiser des séances de consultations publiques, notamment en ce qui concerne les modifications au règlement de zonage, de proposer des actions locales et d'élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur milieu de vie. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur des sujets divers, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations pour appuyer un projet spécifique, etc. De façon générale, un conseil consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui concernent notamment l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.2. Conseil de quartier du Plateau

Le conseil de quartier du Plateau a été créé en mai 2006 à la suite d'une demande provenant de plus de 300 résidants du quartier. L'élection des membres du conseil d'administration actuel a eu lieu le 28 avril 2015. Le conseil de quartier du Plateau se réunit habituellement le quatrième mardi de chaque mois, sauf en été. Selon la disponibilité des locaux, les réunions ont lieu soit au centre de loisirs Saint-Mathieu, 1000, rue de Bar-le-Duc, soit au centre communautaire Claude-Allard, 3200, avenue D'Amours.

La population est invitée à participer aux rencontres du conseil de quartier en consultant la section *Agenda* du bulletin *Ma Ville, d'un arrondissement à l'autre* ainsi que le site Internet de la Ville sous la rubrique *Vie démocratique*. D'autres moyens de communication sont aussi utilisés pour contacter la population, notamment, la distribution d'avis dans les boîtes aux lettres lors de la tenue de consultations publiques, de l'assemblée générale annuelle et d'autres événements spéciaux.

2.3. Membres

Le conseil de quartier du Plateau offre 8 postes électifs (4 hommes et 4 femmes) accessibles exclusivement aux résidents du quartier. Ils sont tous élus par la population et leur mandat est de 2 ans. Afin d'assurer une continuité, les mandats des membres ne se terminent pas tous la même année. Le conseil d'administration du conseil de quartier peut s'adjoindre 3 autres administrateurs cooptés.

Composition du conseil de quartier du Plateau (2015-2016)	
M. Claude Pesant (3 ^e mandat)	Président
M. Jean Cloutier (1 ^{er} mandat)	Vice-président
M. Jean Cloutier (1 ^{er} mandat)	Trésorier
Mme Diane Marion (3 ^e mandat)	Secrétaire
Mme Suzie Beaulieu (5 ^e mandat)	Administratrice
M ^{me} Louise Chabot (1 ^{er} mandat)	Administratrice
M ^{me} Joanne Saint-Laurent (1 ^{er} mandat)	Administratrice

Élections à l'assemblée générale annuelle (AGA) du 28 avril 2015

Mesdames Louise Chabot et Joanne Saint-Laurent ainsi que monsieur Jean Cloutier sont élus. Mesdames Suzie Beaulieu et Diane Marion ainsi que messieurs André Brisson et Claude Pesant demeurent en poste; leur mandat prendra fin à l'AGA de 2016.

Démissions

À l'assemblée générale annuelle d'avril 2015, monsieur André Bisson nous informe qu'il se retire du conseil de quartier. Monsieur Pesant le remplacera à ce poste. En novembre 2015, madame Joanne Saint-Laurent démissionne de son poste d'administratrice du conseil de quartier.

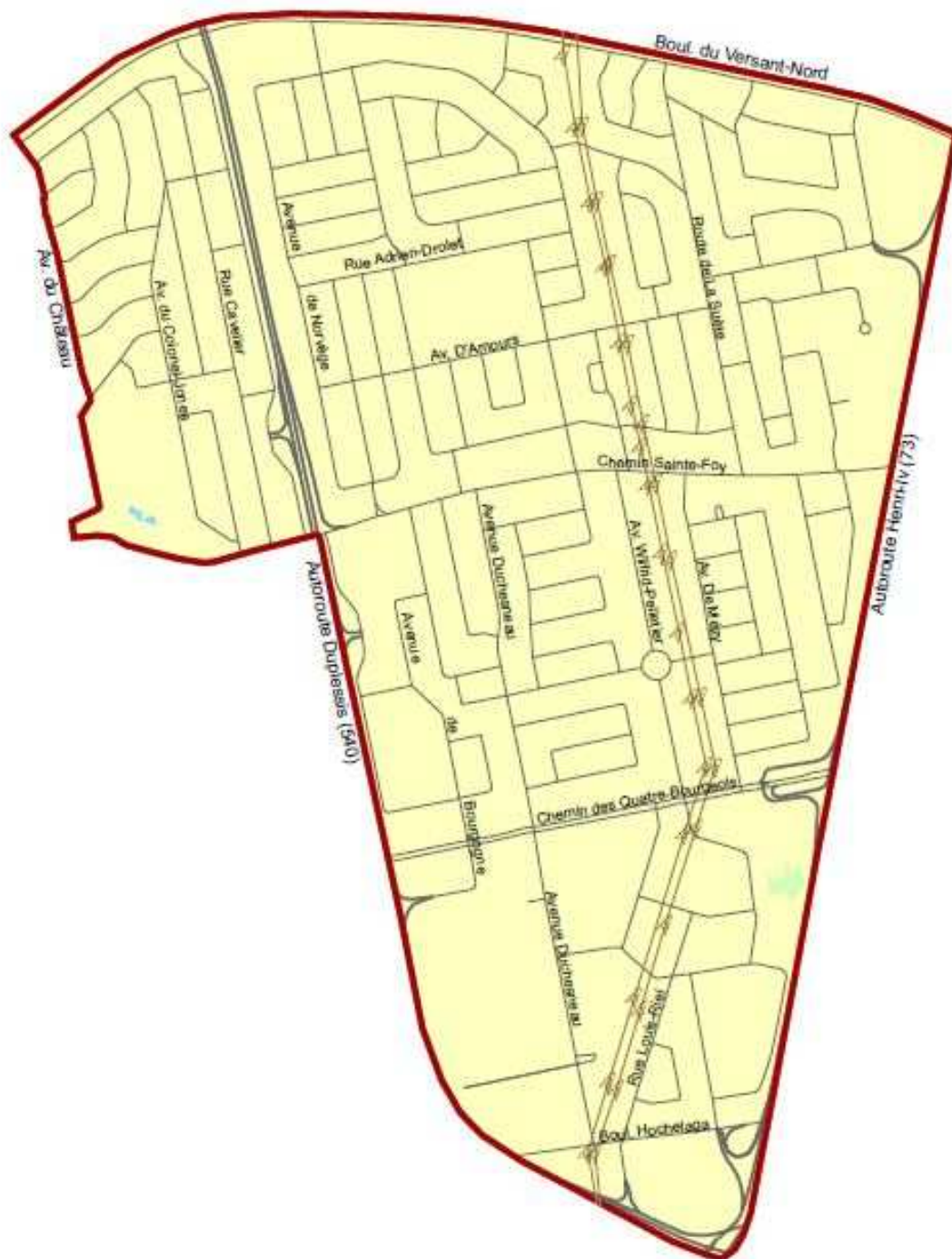
Fonctionnement

Madame Anne Pelletier a agi à titre de conseillère en consultations publiques jusqu'en juin 2015; puis à compter de septembre, madame Priscilla Lafond a accompagné le conseil de quartier. Cette employée municipale s'assure que les démarches amorcées par le conseil lors des séances respectent les normes établies et que nos décisions soient acheminées au conseil d'arrondissement.

Madame Anne Corriveau et monsieur Rémy Normand, conseillers municipaux, assistent régulièrement aux réunions du conseil de quartier du Plateau et, le cas échéant, donnent suite à nos demandes pour les questions relevant de l'arrondissement.

2.4. Limites territoriales du quartier

Les limites du territoire du conseil de quartier du Plateau sont illustrées par la carte ci-dessous :



3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1. Assemblées

En 2015, le conseil de quartier du Plateau a tenu neuf rencontres, incluant l'AGA. La rencontre du 22 décembre a été annulée. Les rencontres ont eu lieu en majorité au centre de loisirs Saint-Mathieu et quelques fois au centre communautaire Claude-Allard.

Assemblées du Conseil de quartier du Plateau	
27 janvier, 19 h	16 juin, 19 h
24 février, 19 h	22 septembre, 19 h
24 mars, 19 h	27 octobre, 19 h
28 avril, 19 h AGA	24 novembre, 19 h
26 mai, 19 h	22 décembre, 19 h (annulée)

Un procès-verbal résumant le contenu de chacune de nos assemblées publiques est rédigé par madame Lorraine Guay, secrétaire contractuelle. Le procès-verbal contient :

- l'ordre du jour;
- les questions et les commentaires du public;
- le suivi des dossiers;
- les résolutions adoptées;
- les interventions des deux conseillers municipaux;
- la correspondance reçue et les opérations bancaires effectuées depuis la dernière séance.

Une fois adoptés, les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec à www.ville.quebec.gc.ca/conseilsdequartier.

Le conseil de quartier du Plateau a toujours siégé et délibéré en public et les votes relatifs à des actions tenues se sont toujours pris à main levée.

3.2. Autres activités

Le président et deux autres administrateurs ont assisté à une formation offerte par la Ville intitulée *Éthique et déontologie en matière municipale*. Cette formation était destinée aux administrateurs des conseils de quartier de la Ville de Québec.

Monsieur Jean Cloutier a assisté à une séance d'information sur la qualité de l'eau et la baignade dans le fleuve Saint-Laurent organisée par la ZIP Québec-Chaudière-Appalaches et nous a également représenté à une séance d'information de Nature Québec sur le thème *Des milieux de vie en santé*.

Mesdames Line Rochette et Nicole Bouchard, organisatrices communautaires au CSSS de la Vieille-Capitale, nous ont présenté les résultats d'un sondage sur l'appréciation de la vie de quartier par les diverses communautés dans Notre-Dame-de-Foy.

4. DEMANDES D'OPINION

Les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à donner leur opinion sur un projet de modification à la réglementation sur l'urbanisme. Le sujet suivant a fait l'objet d'une recommandation :

Projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à sa concordance au programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy, R.C.A.3V.Q. 193, relativement aux zones 34710Hc, 34711Cd, 34712Cd et 34714Cd.

Assemblée tenue le 24 novembre 2015 avec quorum et participation de 8 personnes

Objet de la rencontre : Concordance au programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy relativement aux zones 34710Hc, 34711Cd, 34712Cd et 34714Cd.

Le PPU adopté en 2012 est venu confirmer que c'est au sein du secteur d'affaires Laurier que se concentrent réellement les activités à rayonnement régional que l'on retrouve normalement au sein d'une affectation Centre majeur d'activités (CMA). C'est aussi là qu'on voudra retrouver en priorité les plus fortes concentrations d'espaces à bureau.

Or, le Plan d'affectation du PDAD - adopté en 2005 – n'a pas été corrigé en conséquence et l'aire d'affectation CMA couvre un territoire beaucoup plus vaste incluant l'entrée des ponts et le secteur de l'Église – de Rochebelle. Pourtant, selon le PPU, ces secteurs ne sont pas considérés prioritaires pour la localisation d'usages administratifs. La révision en cours du Schéma d'aménagement vient confirmer cette orientation. Il est recommandé de soustraire du CMA tout le secteur de l'Église – Rochebelle et le secteur des Ponts. D'autres correctifs ponctuels sont souhaitables afin d'être davantage cohérent avec le plan des affectations détaillées du PPU.

MODIFICATION PROPOSÉE : Ajuster en conséquence toutes les grilles de spécification des zones visées par les modifications apportées à l'aire d'affectation du CMA et aux densités résidentielles, commerciales et administratives s'y rattachant.

<u>Densité habitation :</u>	<u>Densité de commerce de vente au détail :</u>	<u>Densité d'administration et service :</u>
---	34710Hc : 3 000 m ²	34710Hc : 1 000 m ²
	34711Cd : 12 000 m ²	34711Cd : 1 000 m ²
	34712Cd : 12 000 m ²	34712Cd : 1 000 m ²
	34714Cd : 3 000 m ²	34714Cd : 1 000 m ²

Recommandation du conseil de quartier :

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité, un membre s'étant abstenu, de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge **d'adopter** le Projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à sa concordance au programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy, R.C.A.3V.Q. 193, relativement aux zones 34710Hc, 34711Cd, 34712Cd et 34714Cd.

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, tenue le lundi 8 février 2016, à 17h30, à la salle du conseil du bureau d'arrondissement, situé au 1130, route de l'Église, Québec.

CA3-2016-0030 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à sa concordance au programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy*, R.C.A.3V.Q. 193 - [A3DA2016-002](#)

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau, appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à sa concordance au programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy*, R.C.A.3V.Q. 193.

5. PLAN DE TRAVAIL DU CONSEIL

La sécurité des piétons et des cyclistes dans leurs déplacements est une préoccupation majeure et c'est dans cette direction que le conseil de quartier du Plateau a concentré ses efforts en 2015.

5.1. Sécurité des piétons et des cyclistes

Afin de favoriser les déplacements sécuritaires des piétons et des cyclistes, le conseil de quartier a été très actif, il a procédé aux actions suivantes :

CHEMIN DES QUATRE-BOURGEOIS

En janvier 2015, monsieur Claude Pesant présenta des statistiques compilées par Accès transports viables et la SAAQ concernant les accidents routiers impliquant piétons et cyclistes pour la période 2005-2013. Dans le quartier du Plateau, la majorité des accidents se produisent sur le chemin des Quatre-Bourgeois. Le plus grand nombre d'accidents a été relevé à l'intersection de l'avenue Duchesneau et du chemin des Quatre-Bourgeois.

Sur le chemin des Quatre-Bourgeois, à l'intersection des avenues Duchesneau et de Bourgoigne, les feux de circulation pour piétons avaient une durée de 20 secondes. Pour plusieurs aînés et personnes à mobilité réduite, le temps alloué était insuffisant pour traverser cette artère à quatre voies. En mars 2015, le conseil de quartier a adopté une résolution demandant au conseil d'arrondissement de faire les démarches nécessaires pour prolonger la durée des feux piétonniers à ces deux intersections. Quelques secondes ont été ajoutées à la durée du temps de passage, rendant la traversée de ces intersections plus sécuritaire.

BOULEVARD DU VERSANT NORD / RUE DES SAPINS

Beaucoup de résidents de ce secteur empruntent la traverse du chemin de fer pour se rendre à pied ou en vélo au parc industriel et à la base de plein air de Sainte-Foy. Pour s'y rendre, un passage piétonnier permet la traversée du boulevard du Versant-Nord, cependant, celui-ci est peu respecté par les automobilistes. Il y a aussi des feux de circulation à l'intersection boulevard du Versant-Nord et de la rue des Sapins, située à 200 mètres plus à l'ouest de la traverse pour piétons.

À la suite d'une demande du conseil de quartier, les piétons peuvent maintenant utiliser cette piste cyclo-pédestre pour se rendre à la traverse de chemin de fer, et ce, en toute saison. En effet, depuis l'hiver 2014-2015, la Ville assure le déneigement de cette section de la piste cyclable. Les feux de circulation pour piétons et les pictogrammes ont également été modifiés pour en permettre l'usage par les piétons.

AUTOROUTE DUPLESSIS / AVENUE DE BOURGOGNE

La sortie de l'autoroute Duplessis sur l'avenue de Bourgogne donne accès au centre commercial Place des Quatre-Bourgeois. En juillet 2015, l'ouverture du siège social de la Caisse Desjardins de Sainte-Foy, au 990, avenue de Bourgogne, a aggravé le problème de la sécurité des piétons traversant à cet endroit.

En novembre 2015, le conseil de quartier a adopté une résolution demandant à l'administration de notre arrondissement quelles étaient les solutions envisagées pour assurer le déplacement sécuritaire des piétons dans ce secteur commercial. Le conseil d'arrondissement nous a répondu qu'il analyse présentement différentes solutions à ce problème et que nous recevrons une réponse dans les prochains mois.

Le conseil de quartier de Saint-Louis nous avait indiqué son intérêt dans ce dossier et il a reçu toute l'information que nous avions en main.

TABLE DE CONCERTATION VÉLO DES CONSEILS DE QUARTIER DE LA VILLE DE QUÉBEC

La sécurité des piétons et des cyclistes étant une priorité pour le conseil de quartier du Plateau, il allait de soi qu'il participe aux travaux de la Table de concertation vélo des conseils de quartier. Madame Suzie Beaulieu a été mandatée pour représenter le conseil de quartier du Plateau à cette instance qui a vu le jour en mars 2015. Une proposition pour la mise sur pied de la table de concertation vélo a été approuvée à la réunion du 24 mars 2015.

À noter que le plan directeur du réseau cyclable de la ville de Québec (PDRC) de 2008 recommandait, comme facteur de réussite, de «constituer une table de concertation sur l'usage du vélo qui aura un mandat de consultation sur toute question visant l'amélioration des déplacements à vélo sur le territoire de la ville». C'est donc en lien avec cette recommandation du PDRC, et dans un esprit de collaboration, que fut demandé aux autorités de la Ville de reconnaître la Table de concertation.

Madame Beaulieu a participé aux travaux de la Table à quatre reprises. La dernière rencontre de l'année 2015 s'est tenue le 14 décembre. Monsieur Gilles Dufour, directeur général adjoint au développement durable et responsable du dossier vélo, avait été invité pour présenter la «Vision des déplacements à vélo» de la Ville et les 66 projets concrets qui y sont présentés. Malheureusement, aucun de ces projets ne concerne le quartier du Plateau pour l'année 2016.

Le suivi pour un réel déploiement de ces projets donne une grande importance à la table de concertation. C'est dans cet esprit qu'à l'instar des autres conseils de quartier, celui du Plateau a voté, lors de sa rencontre du 29 janvier 2016, une résolution afin que la Ville présente deux fois par année l'état d'avancement et le bilan des travaux réalisés.

ACCÈS À LA PASSERELLE SURPLOMBANT L'AUTOROUTE HENRI IV

En bordure ouest de l'autoroute Henri IV, entre la rue du Grand-Voyer et le chemin des Quatre-Bourgeois, un développement immobilier est en cours depuis quelques années. Sur les terrains de ce nouveau développement se trouve l'accès à la passerelle piétonnière permettant de se rendre à l'école secondaire De Rochebelle, à la piscine Sylvie-Bernier, à la bibliothèque Monique-Corriveau, au centre sportif Roland-Beaudin, etc.

À maintes reprises, des citoyens ont mentionné que l'accès à cette passerelle était peu convivial et surtout peu sécuritaire, notamment pour les nombreux jeunes qui l'empruntent. Il n'y a aucun accès piétonnier réel, si ce n'est qu'un sentier dans les champs, battu au fil du temps par les piétons et les vélos. Il n'y a, de plus, aucun éclairage.

À la fin de l'été 2015, nous avons constaté que le terrain où se trouve l'accès à la passerelle avait été fauché et aplani. Un sentier temporaire est maintenant annoncé par une signalisation et des blocs de béton le délimitent à ses extrémités.

En septembre, monsieur Rémy Normand nous a informés qu'un parc linéaire sera aménagé à la fin des travaux immobiliers dans le secteur de la rue du Grand-Voyer et que l'accès à la passerelle sera revu par la même occasion. Nous attendons toujours des nouvelles de l'aménagement donnant accès à la passerelle.

5.2. Environnement :

La pollution de l'air due au trafic autoroutier et la protection des arbres et des espaces verts font également partie des préoccupations du conseil de quartier. La Ville est sensible à ces problèmes.

JOURNÉE DE L'ARBRE / FORÊT URBAINE

Déjà en 2014, le conseil envisageait de faire une activité pour souligner la Journée de l'arbre. Le milieu scolaire et les groupes multiculturels seraient invités à participer à la plantation d'arbres.

À l'automne 2015, la Ville fit connaître sa vision de la forêt urbaine et annonça la préparation d'un projet ayant pour titre *Place aux arbres 2015-2025*. Nous entendons y participer à ce moment afin d'ajouter des arbres dans nos lieux publics.

5.3. Culture, loisirs et vie de quartier :

L'accueil des citoyens des autres cultures est important pour le conseil de quartier et nous appuierons les activités d'accueil qui s'organiseront dans notre quartier.

PARC CAPITAINE-J.-E.-BERNIER

Un dossier pour lequel le conseil de quartier du Plateau s'est investi au cours des deux dernières années est celui du parc Capitaine-J.-E.-Bernier. Ce parc est situé à l'angle des rues Tripoli et de Lauzon.

En 2014, à la suite de plaintes de citoyens, nous avons documenté l'état de ce parc que nous jugions dangereux pour les enfants et avons demandé à ce qu'il soit remis en bon état ou, à tout le moins, qu'un module de jeu soit sécurisé (le bateau) en attendant que des travaux majeurs de réfection soient réalisés.

Informés par monsieur Rémy Normand qu'une remise à neuf du parc était prévue en 2015, nous avons suivi l'avancement du dossier.

Au printemps 2015, le module du bateau a d'abord été placardé, puis complètement enlevé.

En juin, la Ville nous a présenté le nouveau plan d'aménagement du parc comportant deux balançoires pour bébés et deux pour adultes, des modules de jeux et des jeux indépendants. La thématique sur la découverte de l'Arctique est conservée. Le début des travaux est prévu pour la mi-août.

À l'été, les travaux ont été effectués plus tôt que prévu et les résidents ont été nombreux à profiter du parc très tôt dans la saison estivale. Les commentaires des citoyens furent très positifs, particulièrement en ce qui concerne le caractère multiâges du parc.

Nous remercions monsieur Normand pour son soutien dans ce dossier et l'Arrondissement pour ce bel aménagement récréatif.

6. ORIENTATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2016

Au cours de la prochaine année, le conseil de quartier du Plateau propose à ses citoyens et à ses citoyennes de conserver les mêmes objectifs et, conformément à notre mission, de les consulter sur les sujets importants comme l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique.

7. ÉTATS FINANCIERS

En 2015, 923,40 \$ ont été dépensés pour les frais de fonctionnement du conseil de quartier du Plateau.

Au 31 décembre 2015, le conseil de quartier dispose d'un actif de 294,86\$.

Au début de l'année 2016, le conseil de quartier du Plateau a reçu de la Ville de Québec une subvention de 1 200,00 \$. Ceci permettra au conseil de quartier de fonctionner sans avoir de déficit au 31 décembre.

LE CONSEIL DE QUARTIER DU PLATEAU

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2015

LE CONSEIL DE QUARTIER DU PLATEAU

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$	\$
Actif			
Actif à court terme			
Encaisse	215.47	1138.87	559,65
Petite caisse	79,39	79,39	79,39
Total de l'actif	<u>294.86</u>	<u>1218.26</u>	<u>639,04</u>
Passif et actif net			
Passif à court terme			
Créditeur	0,00	0,00	0,00
Actif net	<u>294.86</u>	<u>1218.26</u>	<u>639,04</u>
Total du passif et de l'actif net	<u>294.86</u>	<u>1218.26</u>	<u>639,04</u>

Au nom du conseil de quartier du Plateau :

Claude Pesant, président

LE CONSEIL DE QUARTIER DU PLATEAU
**ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE
L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$	\$
Produits			
Subvention - Ville de Québec (Fonctionnement)	0,00	1400,00	0,00
Projets spéciaux	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	0,00
Produits de l'exercice	<u><u>0,00</u></u>	<u><u>1400,00</u></u>	<u><u>0,00</u></u>
Charges			
Projets spéciaux			
Dossier canin	0,00		30,44
Dossier formation Vivre en ville	0,00	82,13	
Fonctionnement	0,00		
Frais bancaires	89,40	84,65	71,60
Secrétariat (10 X 80\$)	800,00	780,00	825,00
Frais annuels d`entreprise	34,00	34,00	34,00
Réunion et papeterie	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Charges de l'exercice 2015	<u>923,40</u>	<u>980,78</u>	<u>961,04</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	-923,40	412,22	-961,04
Actif net non affecté exercice terminé le 31 décembre 2014	1058,06	638,84	1599,88
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>134,66</u>	<u>1058,06</u>	<u>638,84</u>